

- différentes surcharges d'exploitation adoptées pour les bâtiments (bureaux, écoles, boutiques, hôpital, salles de sport et gradins).

III - Spécialité : hydraulique et génie civil :

- ressources en eau du pays : nappes souterraines et cours d'eau
- pluviométrie-ruissellement
- divers modes de captage des eaux, barrages, forages, puits, galeries drainantes ou filtrantes, sources etc....
- écoulements de fluides, régimes hydrauliques, vitesse, débit, perte de charge
- conduites sous pression : types de conduites, béton, fonte amiante, ciment, acier
- généralités sur l'écoulement : répartition hydrostatique des pressions, charge dans une section, ligne pézométrique et ligne de charge, problème pratique de distribution, conduites simples ou en dérivation conduites d'aspiration de refoulement-réseaux ramifiés et maillés, mesure des pressions et des débits

jaugeage des canaux découverts (flotteurs, déversoirs, moulins, etc....)

matériel hydraulique

divers types de pompes, rendement, puissance-débit

- courbe caractéristique
- canalisation : divers types-caractéristiques, qualités, principes de fabrication, spécialisation-robinetterie fontainerie et ventellerie-joints et accessoires
- moteurs, divers types
- matériaux et procédés de construction : agrégats, liants hydrauliques, chaux, mortier, hydraulique aggloméré amianté, liants hydrauliques carbonés

- différents types de fondations
- caractéristiques mécaniques et physiques des sols
- infiltration-phénomène (renards).

IV - Spécialité : dessinateur projeteur en arhitecture

A - Dessin

1 - dessin d'architecture

- plan de situation
 - plan de masse
 - plan d'implantation
 - croquis
 - avant projet
 - projet d'exécution
- ##### 2 - dessin de détails
- détail de fondation
 - détail sur coupe mur extérieur

- détail de menuiserie, différents types de portes
- détail d'accrotène (étanchéité)
- détail de descentes d'eaux

B - Technologie :

- terrassements
- les fondations
- maçonneries
- les planchers
- étanchéité
- les enduits
- les escaliers
- les revêtements des sols et murs
- notations sur les équipements du bâtiment.

C - Droit d'urbanisme :

- schéma directeur
- plan d'aménagement
- plan d'aménagement des détails
- plan de lotissement.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du ministre de l'agriculture du 2 septembre 1998, portant ouverture et fermeture de la campagne de cueillette de l'Alfa 1998/1999.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 88-20 du 13 avril 1988, portant refonte du code forestier et notamment les articles 160 et 163 dudit code,

Arrête :

Article premier. - La période de cueillette de l'alfa et de toutes les opérations relatives au transport, au pesage et à l'achat de cette plante sera ouverte le 1er septembre 1998 et elle sera fermée le 10 mars 1999.

Art. 2. - La quantité d'alfa qui peut être récoltée durant ladite campagne est estimée à 60.000 tonnes.

Art. 3. - Les opérations de manipulation, de mise en balles et de transport de l'alfa resteront autorisées pour les quantités récoltées avant le 10 mars 1999.

Art. 4. - La cueillette de l'alfa et toutes les opérations relatives au transport, au pesage et à l'achat de cette plante seront interdites sur toutes les parcelles indiquées au tableau ci-après et mises en repos et en défens par la direction générale des forêts durant la campagne 1998/1999 et ce dans le but de régénérer et d'améliorer les nappes alfatières.